

GAEC DU THOUET
LA GRANDE NOUE
49 530 OREE D'ANJOU

Préfecture du Maine et Loire
Bureau Protection de l'Environnement
Place Michel Debré
49 934 ANGERS Cedex 9

Objet :

*Installations classées pour la protection de l'environnement
Demande d'enregistrement d'un élevage*

Monsieur le Préfet,

Nous soussignés, associés du GAEC DU THOUET dont le siège social est à LA GRANDE NOUE, commune D'OREE D'ANJOU, sollicitons l'enregistrement d'un élevage de 270 vaches laitières classé dans la rubrique ICPE 2101-2b de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

Cet élevage est situé sur la commune de MAUGES s/LOIRE, sur la commune déléguée de LA CHAPELLE ST FLORENT, au lieu-dit LA SAONERIE sur les parcelles n° 1 / 49 / 50 de la section cadastrale ZC et sur les parcelles 404 / 408 / 409 / 1202 de la section cadastrale D.

Le périmètre situé dans le rayon d'1 kilomètre autour du site de LA SAONERIE est sur les communes d'OREE D'ANJOU, MAUGES s/LOIRE et MONTREVAULT s/EVRE.

Les parcelles de l'exploitation sont situées sur les communes OREE D'ANJOU, MAUGES s/LOIRE et MONTREVAULT s/EVRE en Maine et Loire.

Le site d'élevage LA SAONERIE et le parcellaire d'épandage des effluents de nos élevages ne sont pas situés en secteur Natura 2000, et nous affirmons que cet élevage n'aura pas d'incidence sur un tel secteur.

Vous en souhaitant bonne réception, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de nos salutations distinguées.

A OREE D'ANJOU, le 11.01.2013

Pour le GAEC :

GAEC RECONNU DU THOUET
Sté Civile au capital de 360 000 €
" La Grande Noue " BOUZILLE
49530 OREE D'ANJOU
RCS ANGERS 792 097 289

 Christophe

Remarque :

Nous sollicitons une dérogation pour la présentation des plans des bâtiments prévue au 1/ 200^{ème}; en effet nous les avons établis au 1/2.000^{ème} pour avoir une vue d'ensemble du site.